

CNOUS

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire CNOUS, session 2022

La Présidente du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire CNOUS, au titre de l'année 2022 :

Monsieur AFFRE Michel, ingénieur de recherche hors classe, président, Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, Vanves.

Madame RIVIER-MONRIBOT Fabienne, attaché principal d'administration, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires, Toulouse.

Monsieur BARBE Jean-François, ingénieur de recherche hors classe, expert, Collège de France, Paris.

Madame AUGUSTE Sabrina, ingénieure d'études hors classe, Centre régional des oeuvres universitaires et Scola, Versailles.

Monsieur AUMIS Alexandre, ingénieur de recherche hors classe, Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, Vanves.

Madame MAURY Hélène, ingénieure de recherche hors classe, suppléante, Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, Vanves.

Monsieur SZUSZKIN Marc, attaché principal d'administration de l'état, suppléant, Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, Vanves.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 07 septembre 2022

La Présidente du Centre National
des Œuvres Universitaires et Scolaires
les Crous
Dominique Marchand

